

Paris, le 21 mars 2018

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de grenelle**  
**75007 Paris**

N/R : SC/NA 27 17/18

*Monsieur le Ministre,*

*Vous présentez la voie professionnelle comme votre deuxième priorité et vous procédez actuellement à l'élaboration de sa réforme.*

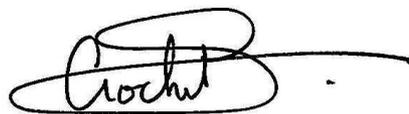
*Pour le SE-Unsa, la voie professionnelle publique a effectivement besoin d'être valorisée, tout comme l'engagement de ses enseignants qui doivent être reconnus à égalité avec leurs collègues de la voie générale et technologique.*

*Or, dans la voie professionnelle, les enseignants ont été exclus de la pondération des heures de service en cycle terminal mise en place à la rentrée 2015 dans la voie générale et technologique. À défaut, une indemnité de sujétion de 400 €, attribuée sous condition, a été créée. Pour le SE-Unsa, celle-ci est discriminante, car moins juste et moins rémunératrice.*

*Notre pétition en faveur de cette égalité de traitement a recueilli plus de 5000 signatures.*

*Pour le SE-Unsa, valoriser la voie professionnelle publique passe nécessairement par une égalité de traitement des enseignants des trois voies. Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de mettre fin à cette injustice en accordant l'accès à cette pondération aux enseignants de la voie professionnelle, qu'ils soient professeurs de lycée professionnel ou professeurs d'EPS notamment.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.*



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**